RESSOURCES WINSOME RESOURCES

ASX: WR1 | FSE: 4XJ | OTCQB: WRSLF

COMMUNIQUÉ DE PRESSE WINSOME 1er octobre, 2024

Winsome dépose le rapport technique d'évaluation économique préliminaire, incluant une estimation de ressources minérales pour son projet de lithium Adina

VAL-D'OR, QC, le 1er octobre. 2024 / CNW / - Ressources Winsome (ASX : WR1) (« Winsome » ou la « Société »), explorateur et développeur de projets lithinifère, est heureux d'annoncer le dépôt de son étude technique d'évaluation économique préliminaire (« ÉÉP ») concernant son projet de lithium Adina (« Adina ») détenu à 100 %, fondée sur l'acquisition proposée de la mine de diamant Renard (« Renard ») (ensemble « le Projet ») et sur une estimation des ressources minérales (« ERM ») conforme au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 »). Le rapport technique complet, qui est préparé conformément au Règlement 43-101, est disponible sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) sous le profil d'émetteur de la Société.

À PROPOS DE RESSOURCES WINSOME

Ressources Winsome (ASX : WR1) est une société canadienne axée sur l'exploration et la mise en valeur de gîtes lithinifères et qui détient plusieurs propriétés minières dans la région d'Eeyou Istchee Baie James au Québec. Adina, notre projet phare détenu à 100%, constitue un actif de première classe situé sur un territoire minier à faible risque et qui pourrait devenir un des projets les plus rentables en Amérique du Nord en fonction de ses coûts d'exploitation fortement concurrentiels. Ce gîte de surface renferme une minéralisation lithinifère dans le roc sous forme de spodumène et aurait une durée de vie de plus de 20 ans en s'appuyant sur une ressource minérale significative.

La Société a récemment acquis une option exclusive visant l'acquisition du site d'exploitation Renard, aménagé pour l'extraction et le traitement de minerai et situé à environ 60 kilomètres plus au sud (à vol d'oiseau) d'Adina. Les infrastructures comprennent un aéroport, une centrale électrique, une usine de traitement des eaux, des ateliers, un entrepôt de matériel minéralisé traité et un important campement. Elle détient également les permis de traitement et d'exploitation minérale qui faciliteraient un accès à la production lithinifère pour Winsome. Les installations de traitement de minerai de Renard comprennent déjà plusieurs des équipements aussi nécessaires à la production de concentré de spodumène notamment, séparateur par milieu dense (SMD), concasseur primaire à mâchoire, broyeur à cône, système de broyage à rouleaux à haute pression ainsi que des circuits de tri optique.

En plus de notre portefeuille de projets lithinifères au Québec, incluant les projets Cancet, Sirmac-Clapier et Tilly, Ressources Winsome détient 100 % des droits d'achat de lithium, de caesium et de tantale du projet Case Lake dans l'est de l'Ontario détenu par Power Metals Corp (TSXV : PWM), ainsi qu'une participation de 19,6 % dans PWM.

Winsome est dirigée par une équipe hautement qualifiée, possédant une solide expérience dans l'exploration et la mise en valeur du lithium ainsi que dans la gestion de sociétés de premier plan inscrites à l'ASX.

PERSONNE QUALIFIÉE

Le rapport intitulé, "Preliminary Economic Assessment & Mineral Resource Estimate for Adina Lithium Project, Québec, Canada" et daté du 30 septembre 2024 avec une date d'effet au 6 septembre 2024 a été préparé pour Winsome par Synectic Inc. Le contenu scientifique et technique du présent communiqué de presse a été révisé et

approuvé par Kim-Quyên Nguyên, ing, MBA, VP Projets de Winsome, laquelle est une “personne qualifiée” en vertu du Règlement NI 43-101.

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES INFORMATIONS PRÉVISIONNELLES

Le présent document contient des énoncés prospectifs concernant Winsome. Les énoncés prospectifs ne sont pas des énoncés de faits historiques et les événements et résultats réels peuvent différer considérablement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs en raison de divers risques, incertitudes et autres facteurs. Ces énoncés prospectifs comprennent, sans s’y limiter, toutes les déclarations relatives au contenu de l’ÉÉP, telles que le potentiel du projet, les coûts en capital et d’exploitation, le résumé de la production et l’analyse financière; les déclarations concernant les attentes de la Société à l’égard de l’exercice de l’option exclusive de Winsome pour l’achat de l’opération Renard et le moment de cette acquisition ; la croissance continue des ressources à travers les forages prévus ; les méthodes minières et les résultats attendus ; ainsi que les attentes concernant d'autres activités, événements ou développements que la Société s'attend ou anticipe qu'ils se produisent à l'avenir. Les informations contenues dans les déclarations prospectives sont basées sur certaines hypothèses matérielles appliquées lors de la conclusion ou de la prévision, y compris les perceptions de la direction sur les tendances historiques, les conditions actuelles et les développements futurs attendus, les résultats des travaux d'exploration supplémentaires pour définir ou élargir les ressources minérales, ainsi que d'autres considérations jugées appropriées dans les circonstances. Les déclarations prospectives sont intrinsèquement sujettes à des incertitudes et contingences liées aux affaires, à l'économie, à la concurrence, à la politique et aux aspects sociaux. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent de manière significative de ceux exprimés ou impliqués dans toute information prospective fournie par la Société, ou en son nom. Ces facteurs incluent, entre autres, les risques liés à la capacité des activités d'exploration à prédire avec précision la minéralisation ; la capacité de compléter les activités d'exploration supplémentaires et les résultats de ces activités ; la capacité de la Société à obtenir les approbations requises ; les risques liés aux besoins de financement supplémentaires, aux prix des métaux, aux risques d'exploration, de développement et d'exploitation, à la concurrence, aux risques de production, à la réglementation, y compris la réglementation environnementale et la responsabilité ainsi que les éventuels litiges sur les titres miniers.

Les déclarations prospectives dans ce document sont basées sur les croyances, opinions et estimations de Winsome aux dates auxquelles les déclarations prospectives sont faites, et aucune obligation n'est assumée pour mettre à jour les déclarations prospectives si ces croyances, opinions et estimations devaient changer ou pour refléter d'autres développements futurs.

-fin-